

Compte rendu CTL du 11 octobre 2018

Ordre du jour du CTL :

- 1 – Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie d'Auzon-Ste Florine (pour avis)
- 2 – Passage en comptabilité privée de l'OPAC au 1er janvier 2018 (pour information)
- 3 – Ajustement périmètre ASR
- 4 – Mise en place de l'Accueil Personnalisé sur rendez-vous (APRDV) dans les SIP (pour avis)
- 5 – Synthèse annuelle d'activité 2017 (pour information)
- 6 – Questions diverses

Une fois n'est pas coutume, la 1ère liminaire lue avant les débats fut celle de la présidente de séance. Dans celle-ci, elle confirmait les informations déjà connues des représentants **FO-DGFIP** à savoir que le ministre renonçait aux fermetures des trésoreries de VOREY, ST PAULIEN et SAUGUES qui avaient été actées lors du CTL du 12 juin 2018. De ce fait, les transferts d'emplois prévus (3 cadres C + un cadre A) deviennent caduques.

A leur tour, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante:

« *Madame la Présidente,*

Après la divulgation du rapport CAP 22, les ministres de Bercy ont dévoilé en juillet leur feuille de route : abandon de missions, démantèlement de services, accélération des suppressions d'emplois.

Tout cela avec pour objectif final la casse du statut général des fonctionnaires par l'écrasement des instances représentatives des personnels, le recours aux contractuels, la rémunération au mérite et l'incitation aux départs volontaires.

La modularité de l'organisation territoriale de l'Etat, sous la seule autorité du Préfet de région, signe la fin de l'égalité de traitement des citoyens.

Victime de coupes drastiques, le Service public est privé des moyens nécessaires à la réalisations de ses missions! Les dysfonctionnements alors invoqués servent à justifier sa privatisation et terme son démantèlement.

*La remise en cause du Service Public républicain est inacceptable pour **FO DGFIP**.*

Ainsi, la DGFIP supportera en 2019, 2130 suppressions d'emplois, soit près de la moitié des suppressions dans la Fonction Publique d'Etat, alors qu'elle ne représente désormais plus que 5% des effectifs globaux de celle-ci. Combien pour la Haute-Loire ?

10 ans après sa création, la DGFIP au nom de l'exemplarité peut être labellisée « fournisseur officiel de suppressions d'emplois ». Près du quart des effectifs supprimé durant cette période ! Et le pire reste à venir avec les promesses faites lors des dernières élections présidentielles pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'Etat d'ici la fin du quinquennat.

Comment comptez-vous assumer cette mise à sac du Service Public ?

En confiant par exemple à des prestataires extérieurs l'encaissement des recettes publiques ?

En pulvérisant la mission SPL par la mise en place d'agences comptables, de SFACT et en supprimant la séparation ordonnateur-comptable ?

En généralisant l'accès des notaires au fichier immobilier ?

En allégeant toujours plus le contrôle des dépenses publiques pour tenir des délais raisonnables de paiement ?

En transformant la philosophie du contrôle fiscal ?

En mettant en place un réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales qui ne serait pas forcément celui de la DGFIP ?

En privatisant des missions comme dans le cadre du prélèvement à la source ?

Comment allez-vous décliner cela au plan départemental ?

Les sujets à l'ordre du jour de ce CTL tels le passage de l'OPAC à la comptabilité privée et la mise en place de l'accueil sur rendez-vous dans les SIP et SIPIE sont les révélateurs de ce que vous envisagez pour notre département : d'abord l'externalisation de nos missions et l'élimination du public de nos guichets ! Et ensuite ?

Vos propositions sont certainement déjà prêtes. Quittes à être désavouées quelques mois après ! Vous n'avez pas l'impression de perdre votre temps ?

Tout en étant pas dupe, FO DGFIP 43 se félicite d'annonces telles que le sauvetage « miraculeux » des 3 trésoreries (Vorey, St Paulien et Saugues) dont les fermetures avaient été entérinées lors d'un précédent CTL.

Vous avez certainement des éclaircissements à nous apporter sur le principe de « déconcentration de proximité » invoqué et déjà utilisé par le ministre dans son discours du 11 juillet. La seule politique politicienne ne saurait bien sûr être à l'origine de telles nouvelles ! Rendez-vous est pris après 2020 !

En attendant, FO DGFIP 43 revendique le rétablissement des emplois supprimés sans lesquels, les conditions de travail des collègues vont rapidement devenir insoutenables.

Dans le cadre d'un « dialogue social de qualité », vous avez également décidé unilatéralement, sans information, ni convocation du CTL seul compétent, de fermer l'accueil au public dans le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement – les après-midi à compter du 15 octobre prochain.

FO DGFIP 43 condamne cette attitude et demande la tenue d'un CTL sur ce sujet.

FO DGFIP 43 revendique également :

- l'arrêt des suppressions d'emplois
- le maintien de l'ensemble de nos missions
- le maintien des droits statutaires et garanties pour les fonctionnaires
- le maintien des instances paritaires dans la Fonction Publique
- la défense des conditions de travail
- la fin de la mécanique infernale qui déstructure nos administrations
- l'ouverture de réelles négociations avec le ministre pour garantir notre avenir. »

En réponse à notre liminaire, la direction apporte des précisions quant à la fermeture de l'accueil au public du SPFE les après-midi et ce, jusqu'au 31/12/2018. Il s'agit là d'une mesure exceptionnelle qui trouve son origine dans des problèmes de reversements budgétaires constatés fin 2017 : 2 milliards accumulés depuis 2013 au plan national et bien au chaud dans un compte d'imputation provisoire!

Pour anticiper le même problème fin 2018, la Direction Générale a mis en place une opération d'envergure consistant à épilucher ce compte afin de faire les répartitions budgétaires correctes. Un suivi hebdomadaire est effectué par la direction locale.

Un travail de fourmis qui va mobiliser de façon intensive les collègues du SPFE jusqu'à la fin de l'année : il s'agit quand même d'apurer 15 000 lignes !

Les représentants **FO-DGFIP** ont dénoncé les travers de FIDJI qui n'est pas une application comptable et qui a donc conduit à ces problèmes. Ils ont également mis en garde la direction sur la pression exercée sur le chef de service et les agents : ils suivront cela de très près !

A leur demande, la direction précise que les usagers et les offices notariaux seront informés cette semaine.

La présidente de séance donne sa version de l'externalisation des missions données en exemple dans la liminaire : pour elle, une seule est actée, celle du numéraire. Pour les autres, il s'agit seulement du passage à une organisation différente, la DGFIP gardant toujours la main sur les missions.

Les élus **FO-DGFIP** ont tout fait pour lui prouver le contraire mais elle ne veut rien voir !...

La direction tente également de donner une explication au principe de « déconcentration de proximité » : pour elle, il s'agit d'une « géographie revisitée » ! Ainsi, de gros services positionnés dans les grands centres urbains pourraient être installés ailleurs et fonctionner avec l'aide des nouvelles technologies.
Peut-être remplir les mètres carrés libérés en province par les suppressions et fusions de services ?

1°) HORAIRE D'OUVERTURE TRESORERIE AUZON-STE FLORINE

Les agents du poste ont souhaité une modification des horaires avec une ouverture au public à 9h tous les matins au lieu de 8h30 . Le vendredi étant fermé au public toute la journée.
L'amplitude horaire minimale de 16h étant respectée, le CTL s'est prononcé pour à l'unanimité.

2°) PASSAGE EN COMPTABILITE PRIVEE DE L'OPAC AU 01/01/2019

La direction présente le sujet en indiquant que c'est un décret qui oblige légalement ce transfert qui doit être fait pour 2020. Elle a donné un avis favorable le 12 avril 2018 .

Lors du Conseil d'Administration du 28/06/2018, l'OPAC a validé le passage définitif en comptabilité commerciale à compter du 1er janvier 2019. Un protocole de migration a été signé en septembre.

Les représentants **FO-DGFIP** ont dénoncé une nouvelle perte de mission pour le département et plus particulièrement pour la trésorerie du PUY VILLE. Ils ont demandé ce qu'allaient devenir les agents en poste sur cette mission.

Pour la direction, il est trop tôt pour en parler, le fléchage n'étant pas connu. On se dirige vers des suppressions pures : les agents resteront en poste au PUY VILLE jusqu'au 31/08/2019 et bénéficieront des garanties habituelles connues à ce jour.

Les élus **FO-DGFIP** se sont inquiétés du déroulement de la phase de transition avant et après le 1er janvier ; des problèmes liés à la réception du public risquant d'apparaître - une note départementale n'étant toujours pas sortie.

La direction précise qu'une information sera faite auprès des usagers et qu'un accompagnement se fera avec l'OPAC jusqu'au 31 décembre puis ensuite un tuilage.

Interrogée sur le futur déménagement du PUY-VILLE à la DDFIP, celle-ci indique que le projet est toujours dans les mains de la Commission Régionale (CRIP). A suivre...

3°) AJUSTEMENT PERIMETRE ASR

Devait être examinée dans ce CTL, la réassignation :

- de la commune de Bellevue La Montagne de la trésorerie de St Paulien vers celle de Craponne
- de la commune de Monlet de la trésorerie de St Paulien vers celle de Craponne
- de la commune de St Pierre Du Champ de la trésorerie de Vorey vers celle de Craponne

Suite aux annulations de fermetures de trésoreries annoncées, ce point a été supprimé de l'ordre du jour.

La direction a précisé que le recouvrement de l'impôt était maintenu sur les trésoreries de SAUGUES et VOREY. *St Paulien à vérifier*

Les représentants **FO-DGFIP** ont attiré l'attention de la direction sur le sort des trésoreries maintenues dont les difficultés d'hier, liées aux suppressions d'emplois antérieures, seront toujours d'actualité.

4°) MISE EN PLACE DE L'APRDV au 01/01/2019

La direction présente le dispositif qui vise à améliorer l'offre de service aux usagers.

Une visite a été effectuée au SIP d'ANNONAY en Ardèche pour évaluer l'expérience de ce site en la matière.

Les modalités d'organisation retenues, sont le renforcement de l'accueil de premier niveau pour des questions simples puis la création d'équipe d'accueil sur rendez-vous physiques spécifiques pour des questions complexes relatives aux impôts fonciers, au recouvrement et aux questions d'assiette.

Les agents d'accueil de premier niveau seront chargés de la prise de rendez-vous et l'utilisateur pourra également exercer cette option sur internet via son espace personnel. Un ordinateur en libre service sera mis à la disposition permanente des usagers au sein des SIP.

Une campagne de communication sera faite à l'intention des usagers.

Pour **FO-DGFIP**, il ne s'agit pas d'une amélioration de l'offre de service puisque que c'est déjà une pratique courante dans les SIP : pour résoudre les questions complexes, les agents n'ont pas attendu aujourd'hui pour proposer des rendez-vous aux contribuables !

Les élus **FO-DGFIP** ont dénoncé le cadre contraint du dispositif qui va obliger les agents à gérer strictement leurs absences pour permettre la gestion du calendrier de rendez-vous . De même, la gestion des box d'accueil risque d'être un réel casse-tête. Des risques de désorganisation à prévoir !

Les représentants **FO-DGFIP** ont mis l'accent sur les périodes de fortes réceptions (campagnes IR- TH TF) où l'accueil risque d'être ingérable. Même chose lors de la mise en place effective du Prélèvement A la

Source en début d'année : on risque d'aller au devant de gros problèmes d'agressivité au guichet, notamment lorsque le contribuable après avoir attendu, n'ayant pu être renseigné à l'accueil de 1er niveau, se verra signifier de prendre un rendez-vous et donc... de revenir !

FO-DGFIP a également dénoncé le fait que les agents concernés par cette mise en place n'ont pas été sollicités pour donner leurs avis. La réponse de la direction est qu'elle attendait d'avoir fait le CTL.

Comme ça au moins, ils n'auront plus qu'à se taire puisque d'est décidé ! Une fois de plus, un manque de considération évident pour ceux qui oeuvrent tous les jours dans des conditions parfois difficiles!

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ce projet. Le CTL sera reconvoqué.

5°) SYNTHESE ANNUELLE D'ACTIVITE 2017

Comme d'habitude, les élus **FO-DGFIP** ont regretté que les documents fournis ne permettent pas d'analyser la réalité du travail accompli. Ainsi, la mission recouvrement est partiellement occultée.

A la demande de **FO-DGFIP**, la direction nous communique alors le tableau de synthèse des différents indicateurs de recouvrement (impôts, produits locaux, amendes). Elle précise que le suivi de ces indicateurs est bien fait par la DDFIP mais sans contraintes sur les objectifs.

Les représentants **FO-DGFIP** soulignent que ce tableau est le reflet de l'excellent travail fourni par les agents dans des conditions pas toujours faciles.

6°) QUESTIONS DIVERSES

- concernant les **agents à temps partiel** (50 ou 60%), la direction confirme qu'ils peuvent bien obtenir une journée de récupération par mois. Par contre, SIRHIUS ne sait pas faire ! Les collègues concernés (ou ayant déjà été écrêtés) doivent se faire connaître auprès des RH.
- **Ponts naturels 2019** : interrogée par **FO-DGFIP** la direction indique qu'il y en a 2 en 2019 (Ascension et 15 août) et qu'elle les accordera lors d'un CTL encore non programmé.
- La direction informe le CTL qu'une personne arrivant des Douanes sera mise à disposition de la DDFIP43 jusqu'au 31/12/2018 (date de la disparition des Douanes dans le département) puis ensuite détachée auprès de la DDFIP 43 et affectée à la trésorerie de CAYRES.
- Autre information de la DDFIP concernant les listes d'aptitude, pas réjouissante du tout : il n'y aura aucune potentialité de B en A et une seule de C en B !

Les représentantes **FO-DGFIP** : Jocelyne LIMAGNE, Karine VEYSSEYRE, Nathalie PORTAL.



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018**